

## CONSIGNES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS

A la réception de ce document et à partir du moment où un enfant vient à l'accueil de loisirs, les parents s'engagent à respecter les consignes et à les accepter, ainsi que les enfants.

- prendre la température de leur enfant, le matin avant le départ pour l'accueil de loisirs
- en cas de symptôme ou de fièvre (37,8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil de loisirs
- respecter les horaires annoncés lors de la réservation ou prévenir de tout changement
- ne pas rester, ni se regrouper près de l'entrée de l'accueil de loisirs
- expliquer les gestes barrière aux enfants
- fournir un paquet de mouchoirs personnel si besoin
- interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'accueil de loisirs pour les parents
- connaître la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre enfant (la procédure sera donnée aux parents)
- signaler à l'accueil de loisirs si un autre membre de la famille est malade

A l'accueil de loisirs, les enfants devront respecter les consignes suivantes :

- maintenir la distanciation physique (1m minimum), ne pas se mettre 2 par 2
- appliquer les gestes barrière
- se laver les mains à l'arrivée à l'accueil de loisirs, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
- ne pas échanger jouets, crayons, tout objet personnel, etc.
- limiter les déplacements
- ne jouer à aucun jeu de contact et tout ce qui implique des échanges d'objets
- respecter le fléchage pour le sens de circulation et le marquage au sol
- les porte-manteaux ne seront pas utilisés, chaque enfant gardera ses vêtements sur sa chaise

## **PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID**

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant (toux, éternuement, mal de gorge, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...) :

- l'enfant sera isolé avec un masque dans une pièce dédiée dans l'attente de son retour à son domicile ou de sa prise en charge médicale.
- les parents/responsables légaux seront contactés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrière.

### **En cas de test positif,**

Des décisions de quatorzaines, de fermeture de l'accueil de loisirs, pourront être prises

- Les enfants, le personnel et les parents des enfants ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade seront informés.
- L'enfant ne pourra revenir à l'accueil de loisirs qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte, la procédure est similaire.

## **NETTOYAGE DES LOCAUX**

- une désinfection des zones fréquemment touchées (sanitaires, poignées de portes, interrupteurs, zones de passage, etc.) sera effectuée à la mi-journée pendant la pause méridienne des enfants.
- le nettoyage habituel quotidien sera effectué le soir suivi de la désinfection des locaux et du matériel.

## **DEMI-PENSION LE MERCREDI**

- un panier repas sera à fournir dans une glacière adaptée

Je soussigné ....., pour l'enfant ..... atteste avoir pris connaissance et accepter les consignes d'accueil

Fait à Dompierre S/Besbre , le .....

Signature :